

Capitale - caractère Collobrières

www.collobrieres.fr

N°19
Notre village

2014
Juillet-Décembre



ACTUALITÉS

P.3

Point inondations
janvier 2014

SERVICES

P.9

Le service de l'eau
potable

JEUNESSE

P.12

Félicitations aux
bacheliers

RENDEZ-VOUS

P.15

Programme



SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Actualités	3
Vie municipale	4
Finances	6
Intercommunal	7
Environnement	8
Cadre de vie	10
Jeunesse	12
Rendez-vous	14

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE COLLOBRIERES
« NOTRE VILLAGE »

N°19 - ÉTÉ/AUTOMNE 2014

Directeur de la publication :
Mme le Maire de Collobrières

Conception, réalisation, photos :
Service tourisme de la Ville de Collobrières

Place de la Libération - 83610 COLLOBRIERES
04 94 13 83 83 - www.collobrieres.fr
servicetourisme@collobrieres.fr

Impression : Hemisud
Impression avec encres végétales sur papier
PEFC, issu de forêts gérées durablement

Mes Chers Concitoyens.

En cette fin d'année 2014, chacun ressent plus que jamais les conséquences de la crise, avec une violence qui touche tout le monde. La morosité et le doute s'installent dans notre pays et ajoutent une crise morale et politique au marasme économique. L'Etat n'en finit plus de chercher dans quelles poches puiser ses ressources et cumulent impôts nouveaux, transfert de charges et baisse des aides, sans pour cela relancer la croissance.

La nouvelle réforme territoriale en est un exemple flagrant et va toucher chacun d'entre nous par ricochet : Toutes les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être confrontés dès l'année prochaine et pour longtemps à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Les concours financiers de l'Etat vont diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.

Comment oser demander aux collectivités de soutenir le développement d'une économie déjà moribonde, d'assurer la solidarité et la cohésion sociale et garantir la sécurité de chacun, le tout en diminuant gravement nos ressources.

Dans ce contexte, l'année 2015 va être particulièrement compliquée, nous devons procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes).

Mais nous continuons à penser que l'on peut encore gérer une commune autrement, en gérant avec pragmatisme notre budget et en portant les actions qui sont importantes pour notre vie et notre avenir.

Ainsi, nous allons plus que jamais continuer à guider notre action municipale par la maîtrise de nos finances, de notre endettement et de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons réussi jusque ici à ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 13 années, comme je m'y étais engagée alors, et je continuerai à respecter cette promesse.



Le 1er trimestre 2015 sera une étape importante dans l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) avec la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux Collobriérois en réunion publique. Ce document constitue le coeur du PLU, car il va exprimer la politique d'urbanisme de la Commune pour les années à venir.

Une des difficultés du PLU est de concilier l'évolution de Collobrières, village rural qui n'a pas les mêmes équipements en terme de voirie, d'écoles etc. que la ville de Paris, avec les lois actuelles (loi ALUR) qui permettent de bâtir quasiment sans limite en zone urbaine et gèlent les zones naturelles.

En parallèle, les services du Préfet du Var élaborent le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt) qui avait été prescrit en 2003 sur Collobrières à la suite des dramatiques incendies de cette année. Après Bormes, Plan de La Tour, La Londe, Signes, etc. c'est maintenant sur notre commune que les services de l'Etat et d'Incendie et de Secours se penchent pour finaliser un document supra-communal que le Préfet impose au PLU. Le PPRIF constitue une servitude d'utilité publique, donc s'impose à toute personne publique ou privée. Et en cas de carence du maire, le Préfet peut l'annexer d'office au PLU.

Rappelons qu'en 2011, le Préfet avait tapé du poing et accéléré le calendrier de réalisation des PPRIF, listant Collobrières dans le programme des études à terminer et à appliquer (communiqué de presse du Préfet du Var du 25/07/2011).

Les services de l'Etat et du Service Département d'Incendie et de Secours du Var viendront début 2015 présenter en réunion publique le futur Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt de Collobrières.

Enfin, nous venons de mettre en place le Syndicat du Massif des Maures qui devient pleinement opérationnel dès maintenant. A une époque où l'on cherche par tous les moyens à réduire le « mille-feuille » des territoires, l'approbation unanime pour la création de ce syndicat montre à quel point son rôle est pertinent. 2015 va voir l'effet de l'union des forces autour de notre massif pour le lancement d'actions concrètes avec un budget issu de financements nationaux et européens.

Au-delà de ce contexte tendu, arrêtons de pleurer sur nous-même. On peut gérer un

territoire en alliant préservation de notre espace de vie et développement d'avenir, en agissant pour la communauté tout en respectant chacun. Nous l'avons montré. Il faut savoir remettre à plat des idées reçues, des habitudes, des mécanismes dépassés et réfléchir à des solutions de bon sens, tous ensemble, sans dogme ni corporatisme. Le bon sens et la bonne gestion sont devenus des concepts révolutionnaires ! Comme disait Brel : « L'avenir dépend des révolutionnaires et se moquent bien des petits révoltés ». Courage !

Je vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de Noël et vous invite à la cérémonie des vœux le Samedi 10 janvier 2015 à 18 h à la salle des Services Techniques.

Christine AMRANE
Maire de COLLOBRIERES

LES INONDATIONS DES 18 AU 20 JANVIER 2014

L'épisode des intempéries qui s'est déroulé du 18 au 20 janvier dernier a causé d'importants dégâts au patrimoine de plusieurs collectivités territoriales. Une partie de ces dégâts concerne des biens non assurables pour lesquels la solidarité nationale est susceptible d'intervenir.



Boulevard Charles Caminat

Les biens pris en compte concernent :

- le domaine routier et ses dépendances,
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau,
- les stations d'épuration et de relevage des eaux,
- ainsi que les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau.

Les dépenses de remise en état sur notre commune ont été estimées à environ 222 479 €. Sont venues en déduction la subvention du Conseil Général du Var 29 488,20 € au titre du dispositif exceptionnel d'intervention en faveur des communes et sinistrés par les intempéries survenues du 18 au 21 janvier 2014 et celle de l'Etat de 16 808,27 €. La différence reste à la charge du budget de fonctionnement de la commune.

INFOS UTILES

Ouverture de la Mairie

Du Lundi au Vendredi
8h30—12h / 15h30—17h30
Tél. : 04 94 13 83 83

Permanences du Maire

Sur rendez-vous le mardi matin

Permanences « urbanisme » avec l'Adjoint délégué

Sur rendez-vous

Permanences

« service urbanisme »

Sans rendez-vous le mardi matin

Permanences « travaux » avec l'Adjoint délégué

Sur rendez-vous

Permanences « eaux » avec l'Adjoint délégué

Sur rendez-vous

Permanences

« service des eaux »

Sans rendez-vous le lundi et jeudi

MAILS

Service Secrétariat

secretariatdumaire@collobrieres.fr

Service Etat Civil

serviceetatcivil@collobrieres.fr

Service CCAS

ccas@collobrieres.fr

Service Environnement

serviceenvironnement@collobrieres.fr

Service des Eaux

servicedeseaux@collobrieres.fr

Service Jeunesse

servicejeunesse@collobrieres.fr

Services Techniques

servicestechiques@collobrieres.fr

Service Tourisme

servicetourisme@collobrieres.fr

Service Urbanisme

serviceurbanisme@collobrieres.fr

Service Comptabilité

servicecomptabilite@collobrieres.fr

REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES ABANDONNEES DU CIMETIERE DE COLLOBRIERES

La procédure de reprise des concessions perpétuelles abandonnées est terminée.

Débutée en 2008, cette procédure a permis entre autre de retrouver quelques propriétaires qui ont restauré dans les délais impartis les tombes abimées ou non entretenues et de récupérer les concessions abandonnées.

Durant l'année 2015, nous allons procéder à l'exhumation des restes de personne inhumées.

Les ossements seront placés dans un cercueil de dimensions appropriés et réinhumés dans des cases de columbarium. Les noms des personnes seront gravés sur une plaque.

Ce n'est qu'après l'achèvement de ces formalités que les terrains repris pourront être affectés à de nouvelles concessions.



A PROPOS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Compte tenu de tout ce qui se dit en ce moment sur le sujet, il nous semble utile de préciser 4 points :

- **Le premier**, c'est que la municipalité actuelle qui est à peu de choses près la même que les deux précédentes, n'a jamais eu l'intention de nuire en quoi que ce soit aux intérêts des commerces locaux, mais qu'au contraire, elle a, comme par le passé, le souci permanent **de les aider et surtout de les pérenniser**.

- **Le second**, c'est que c'est le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui définit les règles de l'occupation du domaine public et qui précise entre autres, dans son article L.3111-1, le **caractère temporaire des autorisations**.

- **Le troisième**, c'est que le fait d'avoir l'autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de l'exploitation d'un commerce **n'en rend pas pour autant le bénéficiaire propriétaire de l'espace** et ne l'autorise pas à y faire tout ce qu'il veut.

- **Le quatrième**, c'est que, sans nous livrer ici à une analyse exhaustive des textes du code, nous retiendrons que, s'agissant des autorisations délivrées, elles ne **concernent que des terrasses ouvertes**, sans emprises au sol, qu'elles sont fixées par un arrêté, pour une durée déterminée et révocable à tout moment, que le bénéficiaire doit respecter, les dates et horaires d'utilisation, installer des équipements de qualité et ne pas nuire à l'intérêt général.

Pour conclure et répondre à quelques contre-vérités allègrement véhiculées, nous publions le **tableau de la redevance payée par les divers commerces pour l'année 2014**, en précisant qu'en ce qui concerne les terrasses exceptionnelles, les dimanches ou à l'occasion de toutes fêtes ou manifestations autres que celle de la châtaigne, il n'est strictement rien demandé.

Terrasses à l'année	
Etablissements	Surface en m2
Aux Saveurs de Provence	49
Bar de la Mairie	72,56
Bar des Maures	123,92
Le Troquet du Village	37
Boutique Florale	14
La Terrasse Provençale	92
Lou Castagnou	4
La Farigoulette	21
Un Air de Rien	51
Vival	37,44
Les Olivades	39
La Petite Fontaine	68,25
Le Gourmandy'z	25
La Réserve du Pont Vieux	19,5
Castanes	3
Alimentation du Pont Vieux	7
Les tarifs sont :	
- de 9€ le m2 pour les commerces	
- de 10€ le m2 pour les restaurants	



DES NOUVELLES DE LA DÉCHARGE DE ROUMAGAYROL



Pour ceux qui l'ignorent encore, « Roumagayrol » est le nom du centre d'enfouissement des déchets non dangereux situé sur la commune de Pierrefeu du Var, en bordure de la route départementale 14 (D14).

C'est donc ça :

- La **nouvelle montagne** derrière les vignes que l'on voit du bord de la route (depuis l'échangeur de Cuers) ...
- La destination de **la plupart des poids lourds** qui vont et viennent depuis Pierrefeu, que vous croisez en fermant les yeux et en espérant que « ça passe » ...
- **L'origine du « fumet »** que l'on sent (surtout l'été) quand on emprunte la piste de La Londe ...
- **Les lumières** que vous voyez quand vous passez de nuit ...

Cette décharge ou « centre d'enfouissement » servait depuis 1964 et jusqu'à présent à l'enfouissement des résidus d'incinération (les mâchefers) de l'agglomération de Toulon et des déchets des communes limitrophes, dont Collobrières.

Elle est située sur un terrain appartenant à la commune de Pierrefeu-du-Var et exploitée par le groupe Pizzorno depuis 1983. Le groupe Pizzorno, également exploitant de la décharge du Balançon (Le Cannet des Maures), de la décharge des Lauriers (Bagnols-en-Forêt), du centre départemental de tri des déchets (Le Muy), de l'incinérateur de Lagoubran (La Seyne-sur-Mer) ... bref, expert en matière de déchets, surtout dans le département du Var dont il exploite toutes les installations.

Une correction à apporter cependant : ex-exploitant de la décharge de Bagnols, celle-ci ayant été fermée et l'exploitant condamné en cassation pour dépôts de déchets illégaux et délit de faux.

Donc ce « centre de traitement » avait une capacité et une durée de vie limitée au 6 novembre 2015. Le tonnage maximum étant déjà atteint depuis le début de cette année, M. le Préfet en a autorisé le dépassement cet été en attendant que le nouveau dossier de prolongation et d'extension de la décharge déposé en décembre 2013 franchisse les différentes étapes administratives.

Ainsi, depuis 1965, ce sont aujourd'hui 6.3 millions de tonnes de déchets qui sont « enfouis » sur ce site.

Le nouveau projet de Pizzorno sur Roumagayrol s'étend sur 5 années d'exploitation (donc jusqu'en 2020) et prévoit d'accueillir les déchets de tout le département du Var, soit 525 000 tonnes supplémentaires.

En 2012, le Conseil Municipal s'était opposé à tout projet de modification de la décharge de Roumagayrol, craignant déjà « que ce centre d'enfouissement devienne la solution de facilité pour traiter les problèmes de déchets des départements limitrophes [...] d'autant plus que la fermeture de l'ISDND de Bagnols-en-Forêts reporte déjà une partie des déchets du Var sur Roumagayrol, » (Conseil Municipal du 01/08/2012).

Nous y sommes : Roumagayrol devient la décharge du Var !

bien sûr au nom des meilleurs motifs :

« optimiser les synergies entre les différentes installations [...] du département, voire en cas de fermeture imprévue de celles-ci » (sic). Bien pratique pour parer aux déboires judiciaires de l'exploitant sur les sites de Bagnols et du Balançon qui ont entraîné leur fermeture provisoire ou définitive !

A noter que Pizzorno sollicite l'exploitation d'une partie du projet (transit des déchets et valorisation des mâchefers de l'incinérateur) sans limitation de durée, ce qui laisse présager de l'avenir de la décharge au terme des 5 ans ...

Et si les Collobriérois espéraient qu'à l'occasion de cet agrandissement, leurs inquiétudes seraient entendues quant à la dangerosité de la D14, ils seront déçus ... Le trafic routier généré par l'activité de la décharge n'est pas retenu comme représentant une nuisance ou un risque, donc aucune mesure d'amélioration n'est envisagée. Lors de l'enquête publique le 22 juillet dernier, Mme le Maire a émis un avis défavorable au nom de la commune de Collobrières sur ce projet d'extension et de prolongation.

Entendons-nous bien : nous ne sommes pas aveuglément opposés à l'enfouissement comme mode de traitement des déchets, étant bien conscients que ce genre d'installation est un mal nécessaire. Cela n'exonère cependant pas les sociétés qui les exploitent et les pouvoirs publics qui les autorisent, du respect des lois en matière de sécurité et d'environnement.

Aussi, il est important de nous signaler tout dysfonctionnement que vous pouvez constater sur la décharge : odeurs, camions y accédant de nuit, etc. par écrit ou à l'adresse email gestiondesadministres@collobrieres.fr.

Nous les transmettrons aux autorités chargées du contrôle de l'installation, et vous tiendrons informés de leurs réponses.



PÉTITION « LES COLLOBRIÉROIS POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE »

3 mois après son lancement, la **pétition** pour la mise en sécurité de la route départementale 14 a recueilli **plus de 2 000 signatures** ! Le Conseil Municipal vous remercie tous de votre **mobilisation**.

Celles-ci ont été envoyées à M. le **Préfet** et M. le **Président du Conseil Général du Var**.

Nous vous tiendrons bien sûr informés des réponses qui y seront apportées.

A bon(s) entendeur(s) !



MISE AU POINT ET PROJETS POUR LES DÉCHETS



Rappelons que la démarche engagée par la commune en 2009 sur l'optimisation du service des déchets devait aboutir à la réorganisation complète de la collecte et du mode de financement (redevance incitative). Le rattachement en 2013 à la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, compétente en matière de déchets à la place de la commune, a stoppé momentanément ces projets.

Soucieux d'améliorer le service rendu et les performances du tri sélectif, et surtout conscient que la maîtrise des coûts passe par une réduction de la production de déchets à la source, le Conseil Municipal souhaite relancer ces projets et envisage, en partenariat avec la CCMPM, les actions suivantes en 2015 :

- Déploiement du ramassage en porte à porte du tri et des ordures ménagères sur toute la zone pavillonnaire à la périphérie du village.
- Réorganisation complète de la déchetterie municipale avec une plage horaire plus étendue et adoption d'un nouveau règlement de service.
- Mise en place d'un composteur collectif au le centre du village.

Nous vous informerons de l'avancement de ces projets dans les semaines à venir.

En attendant, n'oubliez pas que nous sommes tous acteurs du processus de production et de traitement des déchets. Il est donc très important que chacun d'entre nous agisse de façon à réduire la production de déchets, qui a doublé en quarante ans dans l'Hexagone. Jeter un objet, même hors d'usage, représente un coût. Quelques gestes ou réflexes simples permettent d'éviter de gaspiller.

LA GESTION DES DÉCHETS, UN DOMAINE DANS LEQUEL NOUS SOMMES TOUS ACTEURS...

La gestion des déchets est un domaine qui nous concerne tous, petits ou grands, particuliers ou professionnels, communes ou établissements publics, nous avons tous un rôle et une responsabilité dans ce processus.

Depuis le 1er janvier 2013, la gestion et l'organisation du service du traitement des déchets (collecte et élimination) ont été transférées à la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM).

Pour Collobrières, ce transfert de compétence ne se voit pas d'un premier coup d'oeil, puisque ce sont toujours les employés des Services Techniques de la commune qui réalisent, pour le compte de la CCMPM dans le cadre d'une convention de mise à disposition, le ramassage des ordures ménagères et des encombrants, le traitement des déchets ménagers, industriels banals et verts ainsi que la gestion de la déchèterie du quartier Notre Dame.

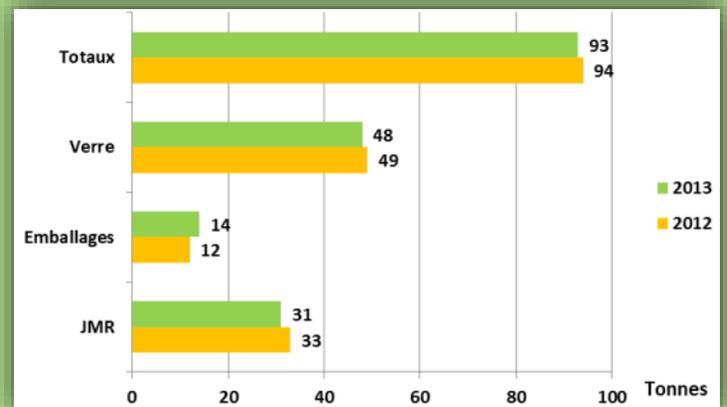
En revanche, les moyens matériels : camion benne à ordures, conteneurs, etc... sont eux passés sous la coupe de la CCMPM.

Quelques chiffres pour 2013 :

En 2013, ce sont **811 tonnes d'ordures ménagères** qui ont été collectées contre 833 tonnes en 2012, soit une **diminution de 3 %**, ce qui est la meilleure performance enregistrée sur les 6 communes de MPM.

Ceci grâce à nos efforts et à l'organisation de notre service (gestion en régie).

L'évolution du tri sélectif entre 2012 et 2013 est le suivant :



JMR : Journaux, Magazines et revues

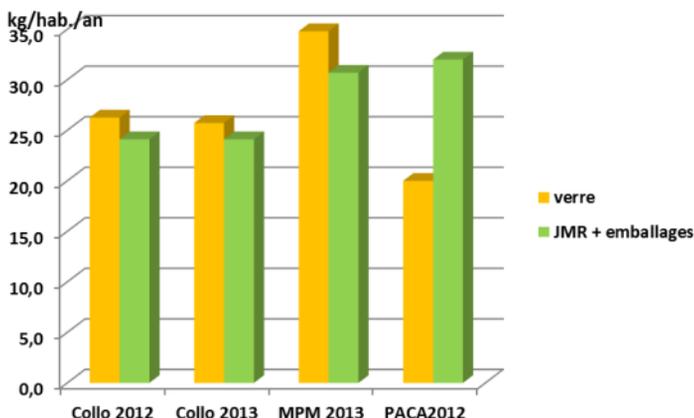
Les chiffres du tri sélectif sur Collobrières ne sont pas tous satisfaisants, les tonnages collectés restent inférieurs à la moyenne nationale. Ils **stagnent** pour le verre, **baissent** pour les JMR et **progressent** pour les emballages. Les ratios en kg par habitant comparés à ceux de la CCMPM et de la région PACA, montrent l'existence d'une marge de progression.

Concernant ces évolutions, certaines d'entre elles s'expliquent par le déploiement sur la commune en 2013/2014 d'une expérimentation menée par la société

E3D-Environnement et financée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette opération, baptisée « MIEUX VIVRE DANS MON VILLAGE » était basée sur le concept de « **communication engageante** », qui a consisté, au travers d'une démarche appelée GD6D (lire *j'ai décidé*), à accompagner pendant un an plus de 300 foyers du centre du village dans l'adoption de nouveaux comportements écoresponsables permettant une réduction des déchets et une amélioration du tri.

Ainsi, les résultats obtenus ont conduit à une **baisse** du tonnage des JMR de **20,6 %**.



LA RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX DE COLLOBRIÈRES

Fin 2012, le contrat de délégation du service public (DSP) de l'eau potable arrivant à échéance, le conseil municipal a décidé de changer le mode d'exploitation de ce service au vu des résultats d'une étude comparative réalisée par le bureau d'étude Service Public 2000. Comme cela avait été fait en 2008 pour l'Assainissement, le choix s'est porté sur une Régie municipale avec l'assistance d'un prestataire de services spécialiste des réseaux de distribution de l'eau potable.

Un cahier des charges a été établi et une procédure de marché public a été engagée début 2013 qui a abouti au choix des prestataires de services pour l'eau et pour l'assainissement, dont le contrat était échu fin 2012 :

- La société SEERC - Eaux de Provence filiale de Suez – Lyonnaise des eaux, pour l'eau potable,
- La Société SAUR Provence Méditerranée pour l'assainissement.

Ainsi, le 1er mars 2013, la régie des Eaux municipale de Collobrières a vu le jour, elle regroupe en son sein la gestion des services de l'eau (gestion de la ressource, gestion des réseaux – captation et distribution – et des installations) et de l'assainissement (gestion du réseau et de la station d'épuration) enfin elle a en charge la facturation ainsi que les relations avec les usagers (ouvertures et fermetures de comptes, etc...).



ZOOM SUR : L'EAU POTABLE

Le service est exploité en régie avec autonomie financière depuis le 1er mars 2013. Les missions d'exploitation technique (réseau et station d'épuration) sont sous-traitées à la société SEERC par un contrat de prestation de service depuis le 1er mars 2013.

En 2013, ce sont 92 585 m3 qui ont été facturés aux 1 034 abonnés au service d'eau potable.

Travaux réalisés :

Avenue Victor Mathieu – 2ème tranche : renouvellement de 138 mètres, ces travaux ont permis de raccorder le réseau de l'avenue Victor Mathieu avec celui de la route

des Mourats, et d'aménager le réseau en provenance de la station de pompage de la Coopérative.

Rue Marceau : renouvellement du réseau sur 50 mètres.

Acquisition d'un logiciel de facturation.

Projets :

Réhabilitation du réseau rues Camille Desmoulins, Blanqui, Fraternité (pour partie),

Réhabilitation du réseau rues Lamartine, Egalité, Siéyès (pour partie),

Poursuite de la procédure de sécurisation des périmètres de protection immédiate des captages d'eau (les sources).

BON À SAVOIR

Vous pouvez consulter les résultats des analyses de l'eau potable réalisées par l'ARS en vous rendant sur le site Internet du Ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html>

Les rapports d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont consultables sur le site internet de la mairie : www.collobrieres.fr

Les numéros d'astreinte sont les suivants :

Eau : SEERC – Eaux de Provence 09 77 42 94 31

Assainissement : SAUR 04 83 06 70 01 ou 04 83 06 70 07

Régie des eaux Collobrières : 04 94 13 83 83

Nous vous rappelons que la Régie des Eaux et l'astreinte des exploitants se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Chaque demande est traitée.

VICISSITUDES DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Après une première année de fonctionnement de la Régie de l'eau potable sans histoire en 2013, l'année 2014 a été marquée par deux incidents significatifs ayant conduit à proscrire la consommation de l'eau du robinet et à mettre en place une distribution d'eau en bouteille pendant quelques jours. Par souci de transparence et en toute sincérité, les élus ont souhaité revenir sur ces deux incidents à l'occasion de cet article.

Le premier incident a été causé par l'évènement climatique du 19 janvier dernier dont la violence et l'importance exceptionnelles ont provoqué la mise à nu de la conduite d'alimentation de la Rode et surtout la rupture du réservoir en polyester de la station de pompage enterrée à la coopérative vinicole.

Cette cassure a provoqué une communication souterraine entre le réseau et l'eau du Real Collobrier. La distribution d'eau a aussitôt été interrompue et une distribution d'eau en bouteille mise en place sur l'ensemble de village.



Le circuit a été rétabli au bout de 8 jours après déconnexion de la station de la coopérative du réseau, après rinçage et désinfection de celui-ci et lorsque les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont montré l'absence de pollution.

Le traitement définitif de cette avarie a consisté au remplacement total de la station de pompage de la coopérative. A cette occasion, elle a été rendue moins vulnérable aux crues et la capacité des pompes a été doublée de

façon à permettre une exploitation plus efficace du réseau. La régie de l'eau a ainsi investi plus de 40 000 €.

Le deuxième incident s'est déroulé le 10 août, lorsque le turbidimètre (appareil mesurant la limpidité de l'eau), installé à l'arrivée de la conduite des sources aux réservoirs du camping, a détecté un trouble de l'eau vers 2h du matin. Ceci a entraîné la fermeture de l'arrivée d'eau. Malgré cette manoeuvre, les analyses effectuées sur le réseau ont montré la présence d'eau trouble dans le vieux village, principalement rue Voltaire, place Martin César et rue Grammont.

Ce phénomène était associé à un taux de Chlore fluctuant dans cette même partie du réseau. En concertation avec l'ARS, la distribution d'eau en bouteille et l'interdiction de consommer l'eau du robinet ont été décidées pour le vieux village dès le 13 août. En même temps, les sources ont été isolées du réseau, et la distribution de l'eau pour le reste du village, a été réalisée par les réservoirs des Claux avec l'eau du Syndicat d'alimentation en eau des communes de l'Est de Toulon (SIAE).

Ces dispositions ont autorisé la remise en service de la distribution pour la consommation humaine à partir 20 août dans le vieux village, après purge et désinfection du réseau et résultats conformes des analyses réalisées par notre prestataire et par l'ARS.

L'analyse de cet incident a fait supposer l'existence d'une interconnexion entre le réseau d'adduction venant des sources et le réseau de distribution en amont du bassin du camping. Une campagne de fouilles exploratoires a été réalisée entre le 16 et 18 septembre 2014. Cela a permis de trouver cette interconnexion sur la départementale 14, à la sortie Est du village au pied de l'église St Pons. Elle a été aussitôt supprimée.



Cette campagne de fouille a également rendu possible une mise à jour des plans du réseau qui présentaient des lacunes et des erreurs. Sur les trois sites fouillés, deux avaient des plans inexacts.

La remise en production des sources a pu intervenir finalement le 22 novembre 2014.

La gestion de ces deux incidents, qui ne résultent en aucun cas d'une faute de l'exploitant, montre au contraire le sérieux et le sens de responsabilité de la Régie municipale des Eaux de Collobrières, ce qui est plutôt rassurant pour ses abonnés. Ce sérieux est reconnu par l'ARS dans l'un de ces courriers.

CHLORE, VOUS AVEZ DIT CHLORE

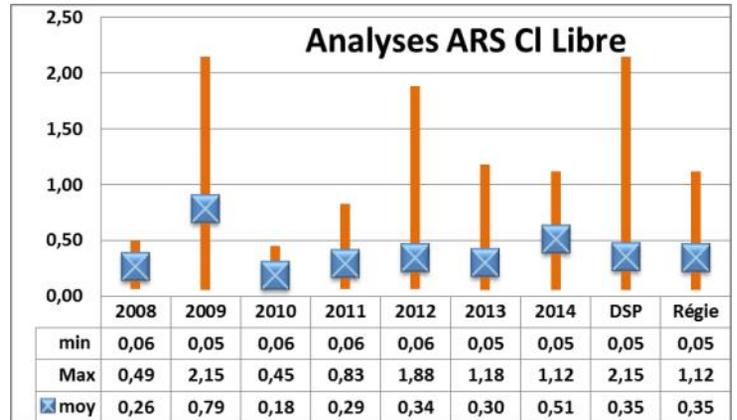
La désinfection de l'eau par chloration a été l'un des progrès sanitaires majeurs du XIX^{ème} siècle. En effet, dans le passé et aujourd'hui encore dans certaines parties du monde, l'absence de qualité de l'eau est l'un des principaux facteurs de la mortalité des populations.

Quelques collobriérois, peu nombreux, ont sollicité les élus au sujet du Chlore dans le réseau, d'autres plus polémiques, faisant état des deux incidents décrits ci-avant, font courir le bruit que la qualité de l'eau fournie aux abonnés par la Régie n'est plus ce qu'elle était du temps de la délégation du service public.

Il faut savoir que l'eau potable est l'un des aliments les plus contrôlés du marché : des contrôles fréquents sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS, ex DDASS) en divers points du réseau. En complément, l'exploitant programme des autocontrôles.

Dans son bilan 2013, l'ARS confirme qu'aucune dégradation de la qualité de l'eau distribuée à Collobrières n'a été relevée.

Concernant le taux de chlore dans l'eau distribuée, il n'est pas exact d'affirmer ou d'insinuer que celui-ci serait trop élevé. Ainsi, comme le montre le graphique ci-après, le taux de Chlore dans l'eau de Collobrières n'est pas franchement différent aujourd'hui de ce qu'il était hier du temps de la DSP.



En tout état de cause, les taux de chlore relevés sur le réseau respectent les normes sanitaires.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce service est exploité en régie avec autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2008. Les missions d'exploitation technique (réseau et station d'épuration) sont sous-traitées à la société SAUR par un contrat de prestation de service depuis le 1^{er} mars 2013.

En 2013, 120 940 m³ ont été facturés aux 845 abonnés au service de l'assainissement collectif. 160 tonnes de boues ont été produites sur cet exercice, ce qui a donné lieu à l'épandage de 34,5 tonnes de matières sèches sur le pare-feu du Fé.

Travaux réalisés :

- Avenue Victor Mathieu – 2^{ème} tranche : renouvellement de 195 mètres et création de 280 mètres de nouvelles conduites : ces travaux ont permis de desservir une partie des quartiers des Claux et des Mourats qui étaient en assainissement autonome.
- Renouvellement du réseau au boulodrome sur 166 mètres.
- Rue Marceau, extension du réseau sur 50 mètres, raccordement entre les réseaux du Cours Mirabeau et du boulevard Carnot.

- Renouvellement du logiciel de facturation.
- Installation d'un déversoir d'orage en tête de la station d'épuration utilisé au moment d'une forte pluie. Cet équipement est opérationnel depuis la fin octobre 2014.

Projets :

- Réhabilitation du réseau des rues Camille Desmoulins, Blanqui, Fraternité (pour partie).
- Réhabilitation du réseau des rues Lamartine, Egalité, Siéyès (pour partie).
- Etude quant au devenir de la station d'épuration, qui accuse un âge respectable pour ce genre d'installation de 32 ans. Deux options sont possibles : la prolongation de la station actuelle ou, la construction d'une nouvelle station pour les 30 prochaines années. Un marché public va être passé avant la fin de l'année afin de sélectionner un bureau d'études spécialisé pour aider la commune à faire le bon choix.



LA STATION SERVICE LA TREILLE DES MAURES TOURNE A PLEIN REGIME

La station-service « la Treille des Maures » a remporté un **énorme succès et dépassé les objectifs** prévus de l'année en délivrant sur 10 mois 370 000 litres de gazole (contre 288 000 litres estimés) et 147 000 litres de SP 95 (contre 144 000 litres).

En tant que collectivité, nous avons dû mettre en concurrence les fournisseurs de carburants, et c'est donc suite à une consultation que la société Dyneff a été retenue.

Ce fournisseur propose sur la base du barème DIREM (Prix de vente moyens des carburants, du fioul domestique et des fiouls lourds en France, en €, information que l'on trouve sur le site du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie) une **remise de 1 % pour le SP 95 et de 2 % pour le gazole**. Cette remise est ferme et définitive pour toute la durée du marché.

Le **prix de vente du carburant est majoré de 5cts par litre** sur le prix d'achat remis. Cette majoration de 5cts permet de couvrir financièrement les **coûts de fonctionnement** (les fournitures d'électricité, d'eau, de téléphone, d'entretien des cuves, de maintenance des appareils de cartes bancaires, d'assurances).



Notre volonté de maintenir l'activité économique au village est notre priorité et la station-service en est la preuve.

Par exemple pour une livraison le 3 novembre 2014

Carburant	indice direm TTC	Remise	Tarif d'achat	avec Marge 5ct
Gazole	1,2367	2%	1,211966	1,262
SP95	1,4244	1%	1,410156	1,460

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE CAMPS BOURJAS

Bonne nouvelle, après bien des vicissitudes et des péripéties, le **chantier de la centrale solaire** de camps Bourjas, a été officiellement ouvert le 18 novembre 2014.

Ce projet qui à été lancé par la municipalité fin 2008, est sur la voie de la concrétisation. Il est porté aujourd'hui par un **nouveau maître d'ouvrage** : la Générale Du Solaire. Cette société dont le siège est à Paris, va assurer le financement, l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une centrale au sol d'une puissance de ≈ 3MW. **13 000 panneaux solaires** au Silicium monocristallin devraient être installés sur **6 ha** de terrain loués par la commune.

Cette ouverture de chantier, est une étape importante, les premiers travaux de défrichage vont débuter par une première phase exploratoire devant permettre de finaliser les études géologiques. Elle n'en couronne pas moins la

ténacité du Maire Christine Amrane et du conseil municipal qui ont soutenu ce projet avec obstination dans un contexte devenu moins favorable au fil des années.

Nous reviendrons plus en détail sur ce dossier dans le prochain numéro de la revue municipale.



LA MEDAILLE DU BACHELIER

C'est bien connu, la Jeunesse, c'est l'Avenir.

Certes, les jeunes, un jour, seront vieux, mais auparavant, ils seront des adultes dont certains auront en charge les destinées de notre village, forgeront son destin et prépareront son avenir.

La jeunesse collobriéroise est l'avenir de COLLOBRIERES.

Cette Jeunesse, nous avons le souci constant de l'aider, et nous le faisons, chaque fois que nous en avons l'opportunité. Les exemples sont nombreux.

De cette jeunesse, nous sommes fiers, et nous tenons à le lui faire savoir.

Nous nous réjouissons de ses réussites et de ses performances.

C'est pourquoi, cette année, nous avons tenu à célébrer l'obtention du baccalauréat par 15 de nos jeunes concitoyens.

Nous avons voulu les honorer, car eux mêmes, par delà leur succès personnel et leur fierté légitime, honorent l'ensemble de notre Communauté.

Ainsi, le 30 août dernier, au cours d'une cérémonie simple, mais émouvante, en présence de leurs parents, madame le Maire, au nom de la municipalité a remis officiellement la

médaille du bachelier aux lauréats de la session 2014 du baccalauréat.

Félicitations

- à Pauline FERRARA, Charles ROYER, Anaïs TRANCHARD en Série Générale,

- à David LIBERT et Tom BORELLO en Série Technique,

- à Vincent ALLIONE, Chloé SALLE et Claudia SALVATORI en série Agricole,

- à Fabien BENARD, Julien GOUFFET, Charline GUEIT, Manon GIRAUDO, Marie POLLINA, Vynciane RAIHAH et Fabiano DA SILVA en Série Professionnelle.



LES VACANCES DE LA TOUSSAINT AU CENTRE DE LOISIRS

Durant les deux semaines de vacances de la Toussaint, les enfants ont pu bénéficier de **nombreuses activités** organisées par une équipe d'animation motivée.

Durant la première semaine, le thème choisi était « **le**



cirque ». Plusieurs ateliers se sont déroulés autour du jonglage, des bolas, une sortie au cirque de Néoules regroupant plusieurs démonstrations sur les arts du cirque et un spectacle qui a enchanté les enfants.

Durant la deuxième semaine, un **stage multisports** sur les activités de plein air s'est mis en place.

Les petits Collobriérois ont profité du beau temps pour pratiquer de **l'accrobranche** à Flassans, une **randonnée gourmande** chez Monsieur Eric CHABAS. Au programme, cueillette de châtaignes, catagnade, dégustation de crème de marron, visite de la clède.



L'accueil a ravi les enfants oubliant ainsi les heures de marche.

Mais aussi, une **sortie VTT** assez physique. Le parcours avait pour point de départ la cabane des chasseurs de Lambert pour pédaler sur la route des crêtes de la Verne afin d'atteindre la station météo. La mission fut accomplie avec succès et a permis la visite

exceptionnelle de la station en présence d'un technicien de **Météo France**.

Les enfants du centre de loisirs de Bormes ont été invités à participer à un cross nature avec **découverte du patrimoine local** durant cette saison automnale. Une dégustation des produits fut organisée chez Nadine ALLIONE ainsi qu'une visite de la confiserie azuréenne.

Ces vacances se sont déroulées sous un **grand ciel bleu** favorisant les activités de plein air.

SERVICE CIVIQUE

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant participer à un engagement citoyen. Il permet d'accomplir des missions d'intérêt général dans divers domaines : culturel, humanitaire, éducation pour tous.....

Bienvenue à Manon GIRAUDO, qui a fait le choix d'accomplir son service civique en accompagnant les enfants du centre de loisirs dans des ateliers lectures.

Les offres de service civique : service-civique.gouv.fr



LA PASSERELLE / ESPACE JEUNES

Durant les deux semaines des vacances de la Toussaint (du 20/10 au 31/10/2014), l'équipe d'animation de l'association Espace jeunes/ La passerelle a proposé des activités diverses et variées pour les jeunes du village.



Ces animations ont été élaborées afin de favoriser l'épanouissement tant sportif qu'intellectuel des adolescents durant ces vacances scolaires.

Concernant les activités diverses proposées :

Tournoi de jeux vidéo, balade champêtre, sortie VTT, Tennis, soirées « vidéo cuisine du monde », tournois jeux de société ;
Sortie : Bowling, Patinoire, Ciné mac do, OK CORRAL...



Les activités Inters centres :

- Tournoi de Basket avec Pierrefeu et le centre Jean Itard (organisateur Collobrières)
- Tournoi de foot inter centres avec Besse/Issole (organisateur), Carnoules, Cuers, Pierrefeu, Puget-Ville et Collobrières.

Nouveauté durant les vacances de la Toussaint : Mise en place de la cantine durant le temps méridien pour les enfants ne pouvant pas rentrer chez eux.

PROJET BASKET

Pour la première fois, l'espace jeunes lance l'idée de proposer l'activité basket aux jeunes du village.

Après 3 mercredis d'entraînements, le projet se concrétise par une rencontre avec l'espace jeunes de Pierrefeu et quelques jeunes de l'IME.

Une trentaine de concurrents s'affrontent sportivement (trophées à la clef) pour terminer par un goûter. De nombreux parents et copains étaient là pour participer à l'évènement et heureux d'être ensemble.

Le service cantine sera mis en place à chaque vacance scolaire.

Sans oublier les différents ateliers proposés aux adhérents de l'association :

- Le mardi de 18h à 19 h : atelier informatique (groupe débutant)
- Le mercredi de 18h à 19h : atelier informatique (groupe intermédiaire)
- Le vendredi de 18h00 à 19h30 : atelier culinaire sur inscription (une fois par mois)

NOUVEAUTÉS 2015

Atelier d'Initiation à l'Anglais (en fonction de la demande)
Sortie piscine municipale de Hyères (en fonction de la demande)

Coordonnées et Renseignements :

Espace Jeunes/La Passerelle

*Tel : 04/94/66/96/58 /

*@ : espace.jeunes.collobrieres@gmail.com



L'entraînement à lieu tous les mercredi de 14 à 16 heures pour filles et garçons. VENEZ NOMBREUX



LES JUMELAGES

Ces jumelages résultent de l'action globale que mène la Commune depuis une douzaine d'années.

Revalorisation de la châtaigneraie, Fêtes de la Châtaigne, création de l'Association Castanéicole (ACEFC), du Groupement pour le développement (GDCV), du Syndicat des Producteurs de Châtaigne (SPCV), de la Confrérie des Castaniers, et des Jumelages, d'abord avec le village castanéicole de **FRABOSA SOTTANA** dans le Piémont italien, puis avec **PUJERRA**, village Espagnol d'Andalousie .

Tout cela procède de la même dynamique et tend vers le même but :

- préserver notre patrimoine forestier et son arbre mythique, la Châtaignier ;
 - promouvoir et valoriser son fruit la châtaigne ;
- dans la double optique de promouvoir le tourisme, de soutenir et développer l'économie collobriéroise.

COLLOBRIERES – FRABOSA SOTTANA 2010 – 2014

En 5 ans, près de 70 collobriérois se sont rendus à FRABOSA SOTTANA, tandis que nous avons reçu un nombre à peu près équivalent de nos jumeaux italiens. Sur deux années consécutives, une douzaine de nos jeunes ont en outre pu bénéficier d'un séjour au ski dans cette remarquable station italienne.



LA MAGIE DE NOEL

Le concours des illuminations de NOEL récompense chaque année les plus belles décorations extérieures pour la période des fêtes.

PARTICULIERS ET COMMERCANTS : EBLouisSEZ VOTRE QUARTIER

Les inscriptions se font auprès de l'office de tourisme.

La remise des récompenses aura lieu le 20 décembre lors du NOEL des enfants sur la place de la mairie à partir de 15h.

COLLOBRIERES – PUJERRA 2012 – 2014

En 3 ans, une trentaine de nos concitoyens ont connu les charmes de PUJERRA, tandis qu'un nombre identique d'espagnols ont pu apprécier ceux de notre village.

Cette année, 11 espagnols et 3 italiens ont participé à notre Fête des Fontaines au mois d'août, 15 italiens à celles de la Châtaigne, tandis que 12 collobriérois se sont rendus aux Fêtes de la Châtaigne de FRABOSA SOTTANA, et 15 à celles de PUJERRA.



Ainsi, ces jumelages ont le vent en poupe et se portent à merveille.

Ils se portent tellement bien, qu'ils dépassent à présent très largement la sphère castanéicole et que des échanges fructueux peuvent se réaliser dans des domaines aussi variés que les sports, la culture, la musique, le tourisme, l'économie...

Ces différents aspects seront développés lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en Janvier, et qui est, précisons le, ouverte à tous.

UN LABEL AU SERVICE DE VOTRE QUALITE DE VIE

Toujours plus nombreux à participer au concours départemental des maisons fleuries, les Collobriérois et Collobriéroises ont fait cette année particulièrement honneur à leur village, labellisé 2 Fleurs.

Les lauréats du concours communal, particuliers et commerces locaux se verront remettre leur prix lors d'un goûter organisé comme chaque année début décembre, en salle des Mousus.

Cette année un prix spécial est décerné à la jeunesse pour le travail effectué par les enfants des écoles dans le cadre des rythmes scolaires.

RENDEZ-VOUS

DECEMBRE

13 décembre : Repas des anciens,
salle des services techniques - 12h

14 décembre : Loto Comité Jumelage,
Salle des Moufus - 15h

20 décembre : Noël des enfants et remise des prix
« concours illuminations », place de la
Mairie - 14h

Loto Club Taurin, bar des Maures - 18h

27 décembre : Loto Club Taurin, bar des Maures - 18h

JANVIER - FEVRIER

10 janvier : Voeux du Maire,
salle des services techniques - 18h

18 janvier : Loto Parents d'élèves,
Salle des Moufus - 15h

19 janvier : Galette des associations, Salle des Moufus - 18h

25 janvier : Pastorale, Eglise - 15h30

30 janvier : Conférence ACC, Salle des Moufus - 17h30

1er février : Loto Trail, Salle des Moufus - 15h

RETOUR SUR L'ETE



RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

Il est rappelé aux associations qu'elles doivent **déclarer toute manifestation** auprès de l'Office de Tourisme afin d'éviter tout chevauchement avec un autre événement et de gérer au mieux la disponibilité des salles et du matériel.

Le formulaire de demande de manifestation est en ligne sur le site www.collobrieres.fr rubrique « vie associative ».

Tél. : 04 94 48 08 00

NOTE DE SAISON

NOTE D'ACTUALITE (et d'humeur) : LE CIVISME

Quant on parcourt le registre mis à la disposition de tout un chacun, dans le hall de la Mairie, parmi les nombreuses remarques, critiques et doléances concernant des sujets divers, il y a deux thèmes qui reviennent régulièrement : le stationnement et....les crottes de chien.

MAIS QUE FAIT DONC LA MAIRIE ?

Sur le stationnement :

Un certain nombre d'arrêtés ont été pris et des panneaux réglementaires posés.

Beaucoup les respectent, d'autres s'en soucient comme d'une guigne.

Collobrières ne dispose pas (encore) de policier municipal. Les gendarmes verbalisent au coup par coup, de façon très aléatoire.

Certains ont demandé, (et obtenu) que l'on pose barrières, pierres et autres jardinières, afin de pouvoir entrer chez eux, accéder à leur garage, ou simplement ouvrir leurs volets.

Les adeptes du stationnement anarchique protestent énergiquement contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leur liberté de pouvoir stationner n'importe où, arguant que ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'à changer de village. Les mêmes, d'ailleurs, protestent énergiquement lorsqu'on se gare devant chez eux.



Ces comportements, qui n'ont hélas rien d'exceptionnel, relèvent de ce qu'il est convenu d'appeler « des incivilités », lesquelles sont évidemment le contraire de ce que l'on nomme « le civisme ».

Mais qu'entend-t-on par civisme ?

Les définitions prolifèrent et donnent lieu à de véritables exégèses. Comme la

« laïcité », le « civisme » nourrit de très nombreuses réflexions. Il est le sujet inépuisable d'innombrables ouvrages.

Nous nous contenterons, ici, de retenir ces quelques idées simples :

Le civisme n'est pas seulement une affaire de code (au sens de code de la route).

C'est une affaire d'attachement au bien commun, donc une affaire de cœur.

Mais le souci du bien commun implique pour chacun une certaine renonciation à ce qu'il considère comme sa liberté individuelle.

Hélas, la notion de communauté a cédé la place à l'individualisme. L'égoïsme régit nos sociétés. Chacun vit pour soi, non plus avec l'autre, mais à ses côtés, et souvent contre lui.

Le résultat, c'est entre autre, la pollution des trottoirs et des lieux publics, la délinquance, le tapage nocturne, la disparition du bénévolat et bien d'autres valeurs qui permettaient de vivre ensemble, en harmonie.

Bon ! Tout cela est évident, me direz vous.

Est-ce bien certain ? Et cela l'est-il pour tout le monde ?

Sans doute pas ! Le jour où cela sera, il n'y aura plus de stationnement anarchique ni de crottes de chiens un peu partout, COLLOBRIERES se portera mieux et pourra faire l'économie d'un Garde Champêtre.



Sur les déjections canines :

Là encore, faute de pouvoir mettre un policier derrière chacun, on ne peut pas faire grand chose, si ce n'est rappeler à l'ordre certains maîtres inattentifs ou négligents, dont la plupart vous envoient promener de façon souvent agressive.

Serge SAUVAYRE.